



Commission
européenne

Réponse de la Commission à l'Initiative
citoyenne européenne

POUR DES COSMÉTIQUES SANS CRUAUTÉ - S'ENGAGER EN FAVEUR D'UNE EUROPE SANS EXPÉRIMENTATION ANIMALE

Juillet 2023
#EUTakeTheInitiative



Le nombre d'Initiatives citoyennes européennes ayant obtenu le nombre requis de déclarations de soutien pour que la Commission apporte une réponse continue d'augmenter. Cette initiative citoyenne est la neuvième à aboutir. Certaines ont débouché sur une nouvelle loi, d'autres ont produit d'autres résultats majeurs, tels que l'organisation d'une analyse d'impact ou la mise en place des efforts nécessaires pour s'assurer que les propositions de loi répondant déjà aux objectifs de l'initiative soient rapidement adoptées et mises en œuvre dans toute l'UE. Toutes ont conduit à la constitution de réseaux autour de problèmes et contribué à sensibiliser les citoyens et les décideurs.

OBJECTIFS DES ORGANISATEURS

Renforcer l'interdiction de l'expérimentation animale pour les cosmétiques, réformer les réglementations relatives aux produits chimiques et moderniser la science en engageant des modifications législatives de façon à:

garantir
que tous
les ingrédients
cosmétiques ne soient
pas testés sur des
animaux, quel que soit
l'objectif ou le
moment

garantir
une gestion des
substances chimiques
sans introduction de
nouvelles exigences
d'expérimentation
animale

s'engager
à établir
une feuille de route
pour l'élimination
progressive de toute
expérimentation animale
dans l'UE avant la fin de
la législature en
cours

ENGAGEMENT

1 217 916 signataires de 27 États membres de l'UE.



RÉPONSE DE LA COMMISSION À L'INITIATIVE CITOYENNE

La Commission propose donc les actions suivantes en réponse aux objectifs de l'initiative citoyenne:

- continuer d'**appliquer et de mettre en œuvre l'interdiction de l'expérimentation animale** dans le cadre du Règlement de l'UE sur les produits cosmétiques;
- envisager d'apporter des modifications législatives afin de mieux **clarifier l'articulation entre le règlement de l'UE sur les produits cosmétiques et le règlement REACH** en s'appuyant sur les résultats de l'examen en cours des textes;
- commencer à travailler à l'élaboration d'une feuille de route **en vue de réaliser des évaluations de la sécurité chimique non fondées sur l'expérimentation animale**. Le remplacement de l'expérimentation animale se fera par le biais de plusieurs actions et d'une démarche par étapes impliquant toutes les parties prenantes concernées;
- lancer une série d'actions destinées à accélérer la réduction de **l'expérimentation animale dans les domaines de la recherche, de l'enseignement et de la formation**, notamment en organisant des ateliers exploratoires et en soutenant de nouvelles initiatives de formation pour les scientifiques en début de carrière;
- continuer de soutenir la recherche de solutions de substitution à l'expérimentation animale grâce à un **financement de l'UE**.

CHRONOLOGIE



L'EXPÉRIMENTATION ANIMALE EN EUROPE

L'expérimentation animale joue un rôle important pour évaluer les risques présentés par les substances chimiques pour la santé ou pour l'environnement. Elle est aussi utilisée pour évaluer des médicaments ou dans le cadre de la recherche et de l'enseignement.



L'expérimentation animale a diminué dans l'UE: de **8,8 millions** d'animaux en 2018, elle est passée à **8,5 millions** en 2019 et à **7,9 millions** en 2020.



17 % des expérimentations animales sont réalisées à des fins réglementaires; **75 %** d'entre elles ont lieu dans le cadre de l'approbation de médicaments destinés à l'homme et aux animaux.



72 % de toutes les expérimentations réalisées sur des animaux sont effectuées dans le cadre de la recherche.



ENGAGEMENT DE L'UE À REMPLACER, RÉDUIRE OU AFFINER L'EXPÉRIMENTATION ANIMALE

La Commission agit pour soutenir la recherche et l'innovation dans l'expérimentation non animale et pour encourager l'adoption d'approches de substitution.

- ▶ La Commission a investi **1 milliard EUR** dans plus de 300 projets de recherche portant sur des solutions de substitution à l'expérimentation animale au cours des 20 dernières années.
- ▶ Le **Laboratoire de référence de l'UE** (EURL ECVAM) a été mis en place dans le cadre du Centre commun de recherche de la Commission pour étudier, promouvoir et soutenir la mise en place de solutions de substitution à l'expérimentation animale dans la recherche européenne.

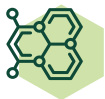
LÉGISLATION ACTUELLE

Dans toutes ses politiques, l'UE agit déjà efficacement pour protéger le bien-être animal. Elle interdit aussi clairement le recours à l'expérimentation animale dans le cadre du Règlement de l'UE sur les produits cosmétiques et introduit des dispositions visant à remplacer, réduire et affiner, dans la mesure du possible, l'expérimentation animale effectuée à des fins réglementaires.



Article 13 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne:

l'Union et les États membres tiennent pleinement compte des exigences associées au bien-être des animaux en tant qu'êtres sensibles.



Règlement de l'UE sur les produits chimiques (REACH):

stipule que l'expérimentation animale ne doit être utilisée qu'en dernier recours dans le cadre de l'autorisation de produits chimiques spécifiques; exige que les expérimentations sur animaux vertébrés soient remplacées, dans la mesure du possible, par des méthodes de substitution.



Règlement de l'UE sur les produits cosmétiques:

en vigueur depuis 2013, il offre la protection la plus avancée contre l'expérimentation animale en interdisant la mise sur le marché de produits cosmétiques testés sur des animaux.



Directive de l'UE relative à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques:

fixe les règles et des conditions devant être strictement respectées lorsque l'expérimentation animale reste nécessaire, dans le but d'éliminer progressivement l'utilisation d'animaux à des fins réglementaires et de recherche dans l'UE.



Initiative citoyenne européenne

- votre outil pour façonner la politique européenne

#EUTakeTheInitiative

https://europa.eu/citizens-initiative/_fr

Suivez l'actualité de l'Initiative citoyenne européenne ici:

https://europa.eu/citizens-initiative/news_fr

Consultez des exemples de réussites dans le Forum de l'ICE, ici:

https://europa.eu/citizens-initiative-forum/learn/success-stories_fr